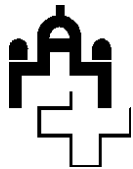


Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



18.308 é Iv. ct. JU. Glyphosate et principe de précaution

18.319 é Iv. ct. GE. En finir avec l'utilisation du glyphosate en Suisse

Rapport de la Commission de l'économie et des redevances du 2 novembre 2020

Réunie le 2 novembre 2020, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a procédé à l'examen préalable des initiatives visées en titre, déposées respectivement le 10 avril 2018 et le 15 octobre 2018 par les cantons du Jura et de Genève.

L'initiative du canton du Jura demande d'interdire au plus vite la commercialisation et l'utilisation du Roundup ainsi que des produits semblables contenant du glyphosate, alors que l'initiative du canton de Genève demande d'organiser la sortie programmée du glyphosate et de renforcer les recherches agronomiques visant à trouver des alternatives à ce produit.

Proposition de la commission

La commission propose, par 14 voix contre 9, de ne pas donner suite aux deux initiatives. Une minorité (Michaud Gigon, Badran Jacqueline, Baumann, Bendahan, Birrer-Heimo, Grossen Jürg, Ryser, Rytz Regula, Wermuth) propose de donner suite aux deux initiatives.

Rapporteurs : Dettling (d), Lüscher (f)

Pour la commission :
Le président

Christian Lüscher

Contenu du rapport

- 1 Texte et développement
- 2 État de l'examen préalable
- 3 Considérations de la commission



1 Texte et développement

1.1 Texte

[18.308]

Le Parlement de la République et Canton du Jura demande aux Chambres fédérales d'interdire au plus vite la commercialisation et l'utilisation du Roundup ainsi que des produits semblables contenant du glyphosate sur tout le territoire suisse.

[18.319]

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève
 vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;
 vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002;
 vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,
 demande à l'Assemblée fédérale:

- d'organiser la sortie programmée du glyphosate;
- de renforcer les recherches agronomiques, notamment dans les études d'alternatives au glyphosate.

1.2 Développement

[18.308]

Il y a presque deux ans, le 28 octobre 2015, le Parlement jurassien acceptait la motion no 1125 intitulée "Glyphosate, trop toxique". Le glyphosate est en effet un pesticide qui constitue notamment le principe actif du désherbant Roundup. Il a été classé "cancérogène probable" par l'Organisation mondiale de la santé. La motion demandait entre autres que le gouvernement s'assure du retrait des commerces du canton des produits qui contiennent du glyphosate. Il devait également s'engager dans une campagne d'information sur les dangers du glyphosate et obliger les services de l'Etat à ne plus utiliser ce type de pesticide.

Le délai de réalisation de cette motion sera bientôt échu et elle n'est pas entièrement réalisée. L'intervention auprès de la Confédération devrait renforcer et soutenir l'action du canton.

Le 23 novembre 2016, notre législatif acceptait la motion no 1158, "Protégeons nos abeilles!", qui demandait au gouvernement jurassien de mettre en place un programme de réduction des pesticides (insecticides, herbicides et fongicides) d'au moins 50 pour cent (une demande des apiculteurs et des pêcheurs), en attendant que la Confédération mette en oeuvre son plan d'action national contre les pesticides. Rappelons que le canton a deux ans pour réaliser les motions.

Les 5 et 6 octobre 2017, la Commission européenne devait se prononcer sur un éventuel renouvellement de l'autorisation du glyphosate sur son territoire. La France avait d'ores et déjà annoncé son refus. Le glyphosate est un poison puissant. Lors du Tribunal Monsanto (les 15 et 16 octobre 2016, La Haye), de nombreuses victimes de l'herbicide venant du monde entier sont venues témoigner des dommages causés par le Roundup à la santé humaine et à l'environnement: cancers, malformations, pollutions des sols, des rivières et de l'alimentation (Témoignages de victimes au TM [Tribunal Monsanto], La Haye, 15 et 16 octobre 2016: <https://vimeo.com/channels/mtfr/188800355>).

Il y a urgence de retirer ce produit du marché, d'autant plus qu'il existe des alternatives. Notre canton, avec son économie agricole importante, s'engage pour une agriculture qui prend au sérieux la santé de la population et le maintien des bases de vie. C'est le cas également de la Confédération. A l'article 104 de la Constitution fédérale, on peut lire: "La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population et à la



conservation des ressources naturelles". Le retrait de substances dangereuses comme le glyphosate va dans le sens de l'article 104 de la Constitution.

[18.319]

Considérant:

- que des traces de glyphosate ont été trouvées dans 37,5 pour cent des cas testés en Romandie et dans quasi l'ensemble des 170 produits analysés par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire;
- que le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS (CIRC) a qualifié le glyphosate de "cancérogène probable" en mars 2015;
- que la consommation régulière de cet herbicide dans nos aliments nous expose à des effets cumulatifs et chroniques;
- que le glyphosate pollue les cours d'eau, les sols, la flore et met en danger la faune;
- que les études scientifiques attestant du risque faible du glyphosate sont probablement biaisées, un média ayant récemment révélé les manipulations de publications scientifiques auxquelles s'adonne la multinationale Monsanto;
- que des groupes citoyens en Suisse ont déposé une pétition et lancé deux initiatives populaires visant entre autres l'interdiction du glyphosate;
- que plusieurs gouvernements européens (France, Autriche, Italie notamment) s'opposent au renouvellement de la licence du glyphosate dans l'Union européenne;
- que les alternatives à l'utilisation du glyphosate dans l'agriculture existent et qu'elles sont prometteuses;
- que l'agriculture biologique, qui n'utilise pas de glyphosate, connaît un essor fulgurant ces dernières années;
- que le canton de Genève a déjà appliqué le principe de précaution dans le domaine agricole, en interdisant à Genève la culture et la détention d'animaux de rente OGM, le Grand Conseil genevois adresse la présente demande à l'Assemblée fédérale.

2 État de l'examen préalable

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États a procédé à un premier examen des initiatives le 20 janvier 2020, et proposé, par 6 voix contre 2 et 2 abstentions, de ne pas y donner suite. Suivant l'avis de sa commission, le Conseil des États a décidé sans opposition, le 10 mars 2020, de ne pas donner suite aux initiatives.

3 Considérations de la commission

La majorité de la commission estime que, sur le plan toxicologique, le glyphosate ne présente pas de danger. Elle souligne que de nombreuses organisations scientifiques ainsi qu'une étude de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ont confirmé que les résidus de glyphosate ne présentaient pas de risque cancérogène. La commission considère donc qu'il n'y a pas lieu d'agir du point de vue sanitaire et qu'il faudrait plutôt déployer des mesures là où la toxicité est élevée. Par ailleurs, elle rappelle que la tolérabilité des substances de ce type est systématiquement examinée en Suisse et qu'il ne serait pas judicieux d'exclure certaines substances arbitrairement. Elle relève en outre que l'utilisation du glyphosate en Suisse est soumise à des conditions strictes : contrairement à ce qui se fait dans d'autres pays, l'utilisation du glyphosate n'est autorisée que sur les plantes qui ne sont pas récoltées.

La minorité de la commission propose de donner suite aux deux initiatives. À ses yeux, en effet, une sortie programmée du glyphosate qui permette une transition vers d'autres mesures est possible et judicieuse. Selon elle, il existe de nombreuses possibilités permettant de remplacer le glyphosate.